

COMMUNE DE  
CHILLY-LE-VIGNOBLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.2. Schéma des réseaux d'eau et d'assainissement et des  
systèmes d'élimination des déchets, existants ou en  
cours de réalisation

Note relative aux réseaux et au système d'élimination des déchets.

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

P i è c e n ° 5.2.3

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :  
le 25 juillet 2013  
Approuvé par délibération du Conseil Municipal :  
le 4 mars 2014

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initiativead@orange.fr



Agence de BESANCON  
Tél : 03.81.83.53.29  
initiativead25@orange.fr

# L'EAU POTABLE A CHILLY-LE-VIGNOBLE.

## Historique.

Le 6 Février 1930, la ville de Lons-le-Saunier a décidé de créer avec les communes de Montmorot, Messia, Courlans, Chilly-le-Vignoble, Frébuans, Trenal, et Saint-Didier le Syndicat Intercommunal des Eaux du Revermont (SIER). Le Préfet signe le 2 Juin 1930, l'arrêté de création. Les communes de Courlaoux et de L'Etoile adhère au SIER en 1931, la commune de Condamine en 1972 et la commune de Courbouzon en 1983.

La Ville de Lons-le-Saunier, depuis 1962, possède sa propre ressource en eau potable. Cependant, elle est restée adhérente au Syndicat jusqu'en 1996.

Aujourd'hui, l'ensemble des 11 communes (Chilly-le-Vignoble, Condamine, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, Frébuans, L'Etoile, Messia, Montmorot, Saint-Didier, et Trenal) du SIER est alimenté par la seule nappe aquifère de Trenal. Le bâtiment et les 3 puits édifiés en 1932 se situent dans la plaine de Trenal, sur les communes de Trenal et Frébuans, à proximité de la route reliant Trenal à Nilly (hameau de Courlaoux).



*La station de pompage de Trenal*

Les captages sont installés dans les alluvions modernes des vallées de la Vallière et de la Sorne. Au niveau de la nature du terrain, sous environ 30 cm de terre végétale, on observe 50 cm à 1.5 m de graviers sableux ; puis 2 à 3 m de sable argileux comportant des graviers et galets, enfin des alternances métriques de graviers et sables argileux ou d'argiles sableuses. Les niveaux hétérogènes d'épaisseur variable correspondent à des alluvions relativement argileuses et donc assez peu perméables ; la zone franchement productrice est limitée à une épaisseur ne dépassant pas 2 m. La protection de surface est faible en raison de l'absence de couche imperméable sous la terre végétale.

En 1997, les mises en place d'un périmètre de protection immédiat (clôturé) et rapproché ont abouti, permettant de préserver la ressource en eau

## Fonctionnement / traitement.

L'eau de la nappe est amenée vers une bache de reprise (sorte de grand puits), soit par siphons depuis les 3 puits satellites existant, soit en période d'étiage, par 3 pompes présentes dans ces mêmes puits.

La station a été automatisé en 1986. Tous les réservoirs et les stations de pompage du Syndical sont équipés d'un dispositif de télégestion réalisé sur les années 1996, 1997, 1999 et 2000.

Le bâtiment de la station de pompage comporte un local technique avec pompes, et un local pour le stockage des grosses pièces. A l'intérieur de la station de pompage se trouvent les pompes avec leurs équipements, alimentant un réseau bas service (Courlaoux et Condamine) et un réseau haut service.

Le Bas service est alimenté par une pompe (45 m<sup>3</sup>/h), le Haut service en dispose de trois (une de 50 m<sup>3</sup>/h et deux de 130 m<sup>3</sup>/h). Les 2 services sont interconnectés.

Ces pompes aspirent l'eau dans la bache de reprise, pour l'envoyer :

- Pour le haut service au réservoir de tête situé sur la commune de Messia.
- Pour le bas service au réservoir de tête situé sur la commune de Condamine.

La station de Trenal alimente un réseau bas service en refoulant l'eau sur les communes de Courlaoux et de Condamine (réservoir pilote). La pression de service sur ces deux communes se situe entre 2.5 bars et 4 bars.

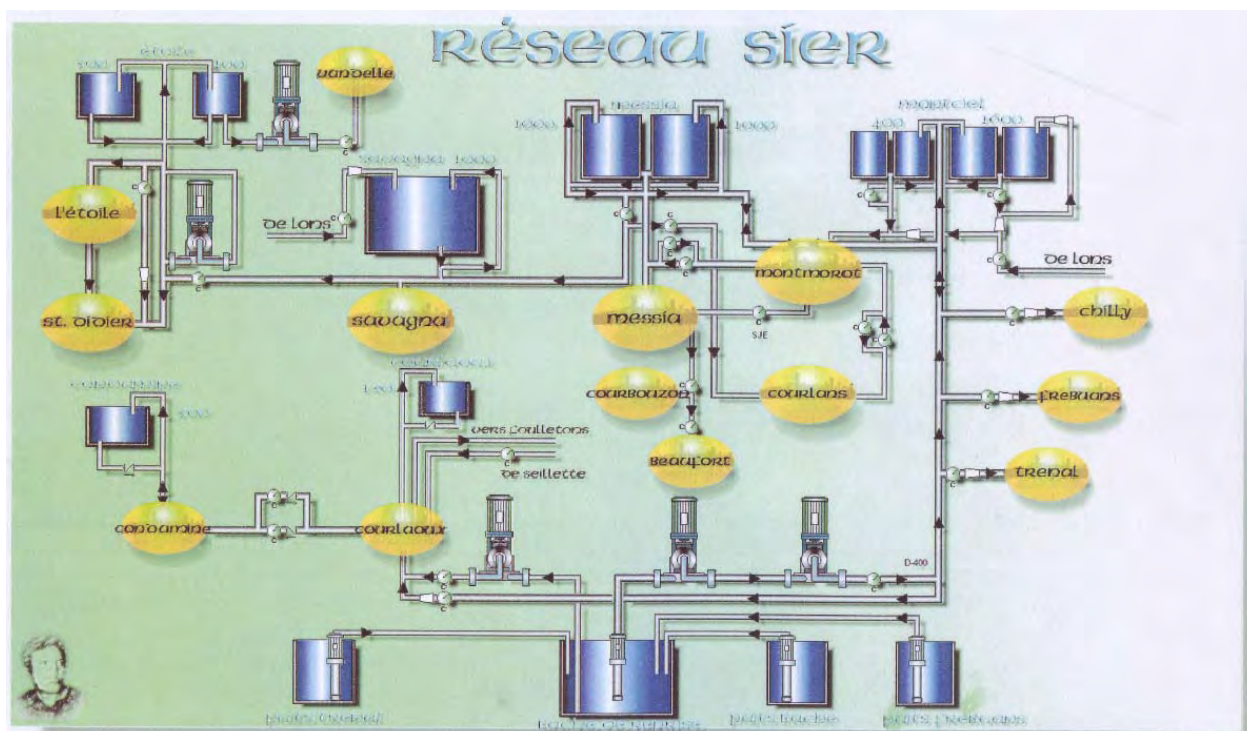
RESERVOIR DE	CAPACITE	RESERVOIR INCENDIE	TYPE	ANNEE MISE SERVICE
COURLAOUX	80 m <sup>3</sup>	NON	SUR TOUR	1932
CONDAMINE	300 m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>	SUR TOUR	1970

La station de Trenal alimente également un réseau haut service en refoulant l'eau sur toutes les autres communes du Syndicat. Le réservoir pilote de ce haut service est situé à Messia. La pression de service sur ces 9 communes se situe entre 2.5 bars et 6 bars.

RESERVOIR DE	CAPACITE	RESERVE INCENDIE	TYPE	ANNEE MISE SERVICE
MESSIA	2 000 m <sup>3</sup>	300 m <sup>3</sup>	SEMI ENTERRE	1971
MONTCEL	2 000 m <sup>3</sup>	NON	SEMI ENTERRE	1932
SAVAGNA	1 000 m <sup>3</sup>	NON	SEMI ENTERRE	1971
L'ETOILE	400 m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>	SEMI ENTERRE	1974

La capacité totale de stockage des réservoirs du Syndicat est de 6 180 m<sup>3</sup>.

Depuis les réservoirs de tête, l'eau descend gravitairement dans le réseau, pour aller soit chez les abonnés (réseau de distribution) soit rejoindre un autre réservoir (réseau de refoulement) qui lui-même redonnera de la pression à d'autres abonnés.



Le SIER gère environ 160 kilomètres de réseau de distribution et 40 kilomètres de réseau de refoulement.

Le rendement technique de ce réseau aura été en 2011 de 81.52 % (contre 53% en 1983).

L'eau est traitée directement dans la bache de reprise, située à Trenal. Le traitement est réalisé sous forme de chlore gazeux : le système de chloration, asservi à la marche des pompes, traite l'eau dans la bache de reprise au pied de chaque crépine.

Depuis Janvier 2012, 2 analyseurs automatiques (1 pour le haut service et 1 pour le bas service) en continu donnent la teneur en chlore. Ils sont reliés à la télégestion afin d'envoyer immédiatement une alarme (qui arrive chez le personnel d'astreinte) en cas de dysfonctionnement. L'eau est conforme aux normes de qualité réglementaires pour l'ensemble des paramètres analysés.

En période d'étiage, lorsque la nappe de Trenal ne fournit plus assez d'eau, les autres moyens d'approvisionnement en eau du Syndicat sont des interconnexions.

#### 1- Avec le réseau Ville de Lons-le-Saunier à Savagna

L'eau traitée provient de la station de pompage de Villeveux monte au réservoir de Villeneuve. Une canalisation en redescend pour alimenter le réservoir de Savagna. Elle est alors distribuée sur le réseau SIER gravitairement. Le volume acheté à la Ville de Lons-le-Saunier en 2011 aura été de 181 000 m<sup>3</sup>.

#### 2- Avec le réseau Ville de Lons-le-Saunier à Montciel

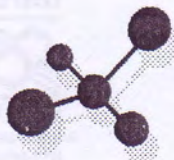
L'eau provient du réservoir de Villeneuve-Sous-Pymont. Un piquage, réalisé en 1992 sur le réseau de Lons-le-Saunier, permet par l'intermédiaire d'une vanne hydro bloc de remplir le réservoir de Montciel. Le volume acheté sur Montciel en 2011 est de 0 m<sup>3</sup>.

#### 3- Avec le réseau du SIE de la Seillette

L'eau provient du réservoir de Le Fay en Saône-et-Loire.

L'interconnexion réalisée en 1997 entre les deux syndicats, permet l'approvisionnement de la commune de Courlaoux (en partie) et Des Repots (partielle).

Le volume acheté pour ces deux communes en 2011 est de 0 m<sup>3</sup>.



**Lda39**

Laboratoire départemental  
d'analyses du Jura

**RAPPORT D'ANALYSE**

**cofrac**



**ESSAIS**

Accréditation  
N° 1-0656  
Portée  
disponible sur  
www.cofrac.fr

**DOSSIER** : 130521 011308 01  
**Bordereau** : 1  
**N° travail** : 021927  
**Date d'édition** : 03/06/2013

Commune concernée	
<b>Nom</b>	: Commune de CHILLY LE VIGNOBLE
<b>Commune</b>	: CHILLY LE VIGNOBLE
<b>UGE</b>	: 222-ADD.DU SIAEP DU REVERMONT

SIE du REVERMONT  
2 rue Sommier  
39570 MONTMOROT

Site	
<b>Nom</b>	: CENTRE BOURG
<b>Localisation</b>	: WOLFF Jean Claude 159 grande rue - cuisine
<b>Commune</b>	: CHILLY LE VIGNOBLE
<b>Préleveur</b>	: LEBRUN Emmanuel (LDA39)
<b>N° PSV</b>	: 1838
<b>Nom installation</b>	1441 SIAEP DU REVERMONT
<b>Payeur</b>	: SIE du REVERMONT

<b>DATE DE</b>	29/05/2013 à 10:10	<b>DATE DE RECEPTION</b>	29/05/2013	<b>DATE DE DEBUT D'ANALYSE</b>	29/05/2013
<b>Type de visite:</b>	D1	<b>Type d'analyse:</b>	D1	<b>Type d'eau :</b>	T
<b>Motif :</b>	CS Contrôle sanitaire prévu par l'A.P.				

**Observations préleveur:** Néant

*L'analyse des paramètres terrain est effectuée par le préleveur.*

☒ Prélèvements réalisés par le LDA39 couverts par l'accréditation COFRAC

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Paramètres de terrain</b>				
☒ Chlore libre <i>méth. int. DPD au comparateur</i>	0.12	mg/L Cl <sub>2</sub>		
☒ Chlore total <i>méth. int. DPD au comparateur</i>	0.17	mg/L		
Température de l'eau <i>Electrométrie</i>	12.3	°C		<25
☒ pH mesuré à la température de l'eau <i>NF T 90-008</i>	7.00	pH		
<b>Paramètres microbiologiques</b>				
☒ Microorganismes revivifiables à 36°C <i>NF EN ISO 6222</i>	<1	n/mL		<50
☒ Microorganismes revivifiables à 22°C <i>NF EN ISO 6222</i>	<1	n/mL		<50
☒ Coliformes totaux <i>NF EN ISO 9308-1</i>	<1	n/100mL		<1
☒ Escherichia coli <i>NF EN ISO 9308-1</i>	<1	n/100mL	<1	

DOSSIER : 130521 011308 01  
Bordereau : 1  
N° travail : 021927  
Date d'édition : 03/06/2013

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
☒ Enterocoques intestinaux NF EN ISO 7899-2	<1	n/100mL	<1	
<b>Paramètres physico-chimiques</b>				
☒ Turbidité NF EN ISO 7027	<0.20	NFU		<2
☒ Conductivité corrigée à 25°C NF EN 27888	601	µS/cm		entre 200 et 1100
Température de mesure Electrométrie	20.7	°C		
☒ Azote ammoniacal (NH4) NF T 90-015-2	<0.02	mg NH4/L		<0.1
Couleur Evaluation sensorielle	0	qual.		
Odeur Evaluation sensorielle	0	qual.		
Aspect Evaluation sensorielle	0	qual.		

☒ = paramètre accrédité E.C. = en cours d'analyse ☒ = non conforme aux limites \* = référence non N.M. = non mesuré  
Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.

### Conclusion analytique :

EAU d'alimentation CONFORME aux normes de qualité réglementaires pour l'ensemble des paramètres analysés. (selon l'Arrêté du 11 janvier 2007)

Toute demande de renseignements concernant ce prélèvement doit être adressée à l'ARS - Service Santé Environnement  
4, Rue du Curé Marion - 39015 LONS-LE-SAUNIER CEDEX - Tél. 03.84.86.83.00 - Fax : 03.84.24.67.64

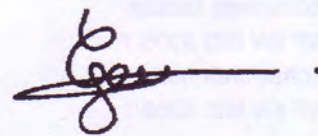
Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au Code de la Santé Publique.

« Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande »

Validé le 03/06/2013

Copie à :

Deborah GEISKOPP



Technicienne habilitée

La déclaration de conformité éventuelle ne tient pas compte des incertitudes.

Le présent rapport ne peut être reproduit que sur autorisation écrite du laboratoire et sous la forme intégrale, signature comprise. Il ne concerne que le(s) produit(s) décrit(s) ci-dessus. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation et signalées ci-dessus par le symbole ☒. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Corporation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant en vous adressant au LDA39.

Le réseau du SIER permet aussi d'approvisionner en eau le SIE de Beaufort Ste Agnès pour une quantité d'environ 10 000 m<sup>3</sup>/an.

## Quelques indicateurs de service et de performances.

### 1 Indicateurs descriptifs des services

- Estimation du nombre d'habitant desservis : le SIER fournit de l'eau pour 11 000 habitants environ.

### 2 Indicateurs de performance

- Taux de conformité des analyses microbiologiques : 100%
- Taux de conformité des analyses pour les paramètres physico-chimique : 100 %
- Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau : 70 / 80 %
- Rendement du réseau de distribution : 81.5 %
- Indice linéaire de volume non compté ((Volume mis en distribution - volume compté) / linéaire de réseau) / Jours :  $(577829-484243) / 190 / 366 = 1.34 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{j}$
- Indice linéaire de perte de réseau ((volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / linéaire de réseau) / Jours :  $((537889-461134) / 190) / 365 = 1.106 \text{ m}^3/\text{km} / \text{j}$
- Indice d'avancement de la protection de ressource en eau : 100%
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés (Nbre d'interruptions / nbre d'abonnés) \*1000 :  $(7 / 4012) * 1000 = 1.74 / 1000 \text{ abonnés}$

# LES DECHETS MENAGERS A CHILLY-LE-VIGNOBLE.

## 1. UNITES DE GESTION.

- Le **traitement** des ordures ménagères est réalisé pour l'ensemble du département par une seule structure synclinale, le **SYDOM**, fédérant 7 syndicats de collecte, qui représentent 539 communes et 250 000 habitants.

Il exploite ou fait exploiter le Centre Départemental de Traitement (CDTOM), le Centre de Stockage du Jura (CSJ) et 5 stations de transfert.

- La **collecte** est assurée sur l'ensemble du territoire de l'ECLA par le **SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier**, le plus important du Jura.
- La compétence "collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés" est inscrite dans les statuts de l'ECLA. Toutefois, du fait de l'organisation originale et exemplaire de la gestion des déchets dans le Jura, cette compétence s'exerce à ce jour uniquement par l'adhésion de l'ECLA au SICTOM, en substitution des communes adhérentes.

## 2. EQUIPEMENTS - SCHEMA.

Les principales installations du SYDOM et du SICTOM se trouvent sur le territoire de l'ECLA :

- Le **Centre Départemental de Traitement**, à Lons-le-Saunier, créé en 1994, où sont traités l'ensemble des déchets collectés sur le département (excepté certains déchets recyclés des déchetteries, valorisés directement par les SICTOM).

Il comprend :

- . L'usine d'incinération.
- . Le centre de tri.

Les équipements sont récents, aux normes environnementales : les filtres permettent ainsi de ramener le taux de dioxines dans les fumées à 0,028 ng/m<sup>3</sup> soit 4 fois moins que le seuil autorisé.

Le centre de tri traite chaque année plus de 17 000 tonnes de déchets (issus des poubelles "bleues", de la collecte sélective et des déchetteries).

L'incinérateur a traité 37 893 tonnes de déchets (principalement issus des poubelles grises à 73%) en 2010 ; il est légèrement sous-dimensionné pour le flux actuel, ce qui impose une mise en décharge des excédents (9 000 tonnes en 2001).

L'énergie produite par l'incinération de ces déchets est valorisée par la chaudière. On produit ainsi :

- . du chauffage pour les quartiers d'habitat collectif de La Marjorie et des Mouillères, du centre nautique Aqua'rel, des locaux de l'usine et du SYDOM,
- . de l'électricité qui pour une part est revendue à l'EDF et pour d'autre part assure le fonctionnement de l'usine.

Le CDTOM emploie 80 personnes au total, et est affermé à un exploitant privé.



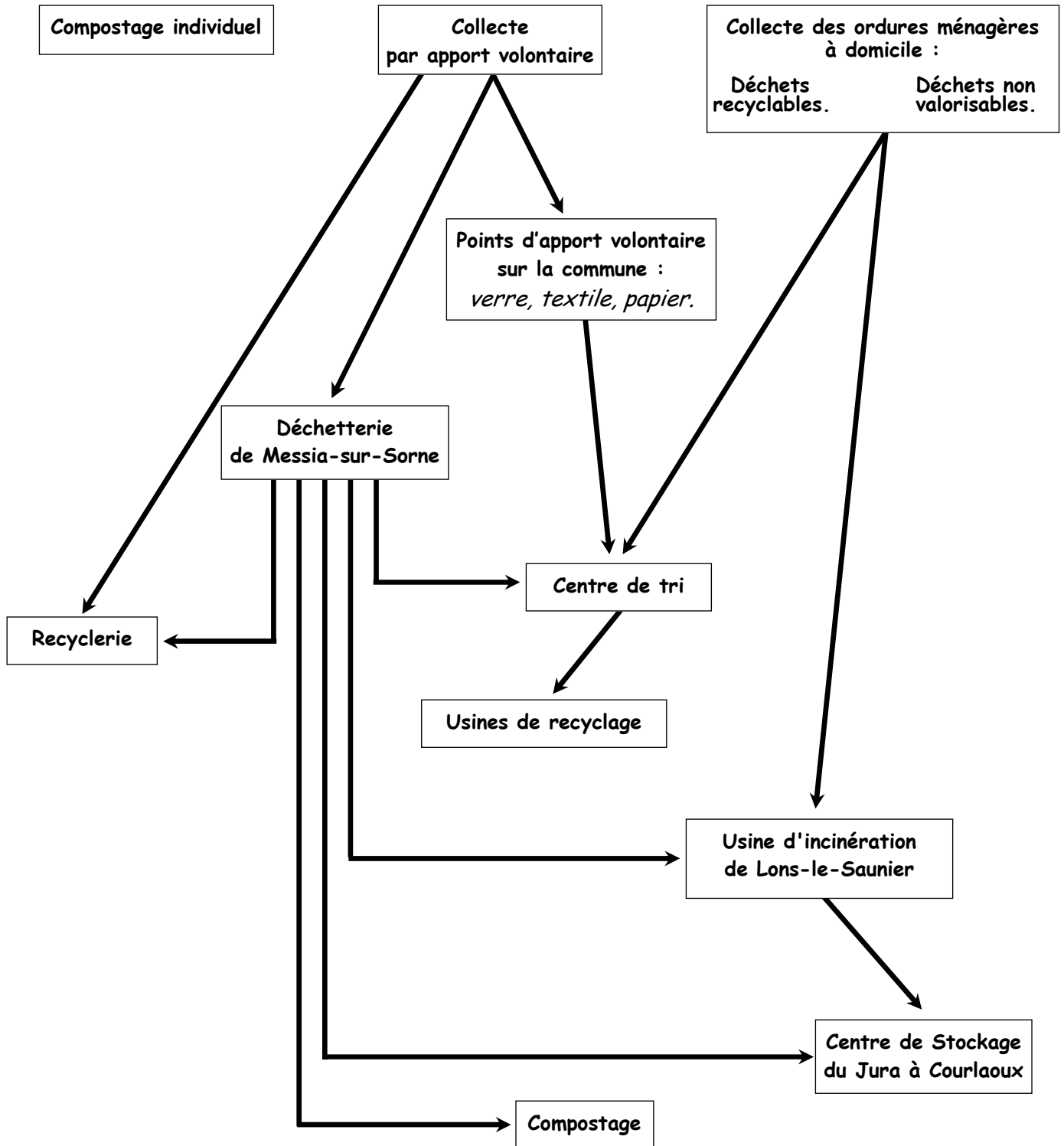
- Le **Centre de Stockage du Jura**, à Courlaoux, créé en 1998 (lieu-dit La Grande Levanchée, ou, Les Repôts). Centre d'Enfouissement Technique de classe 2, il reçoit les déchets ultimes du SYDOM.
- Les **quais de transfert** : il en existe 5 dans le Jura, à Dole (Brevans), Poligny, Champagnole, Saint-Claude (Plan d'Acier) et au col de la Savine à Morbier. Ces sites accueillent les camions de collecte. Les déchets bleus et gris sont déchargés dans une trémie, puis dirigés dans des caissons hermétiques bien distincts pour être ensuite transportés par semi-remorques jusqu'au Centre de Traitement à Lons-le-Saunier.
- Le SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier assure la gestion de 11 déchetteries et d'une ressourcerie.  
La déchetterie la plus proche de Chilly-le-Vignoble est celle de Messia-sur-Sorne.
- L'association OASIS valorisant directement des objets recyclés (recyclerie), existe également sur la zone d'activités de Lons-Perrigny.

***Les installations du SYDOM du Jura sont destinées au transfert et au traitement des déchets ménagers collectés par ses adhérents.***

- Le **CDTOM** : Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères.  
Il regroupe à Lons-le-Saunier :
  - le centre de tri des déchets du bac bleu et
  - l'usine d'incinération des déchets du bac gris.
- Le CSJ : Centre de Stockage du Jura.  
Situé sur les communes de Courlaoux et Les Repôts, c'est sur ce site que sont enfouis les déchets dits ultimes car non valorisables.
- Les 5 quais de transfert  
Répartis dans le département, ils permettent de rationaliser les transports des déchets ménagers collectés.



# SCHEMA DU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS.



### 3. SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER.

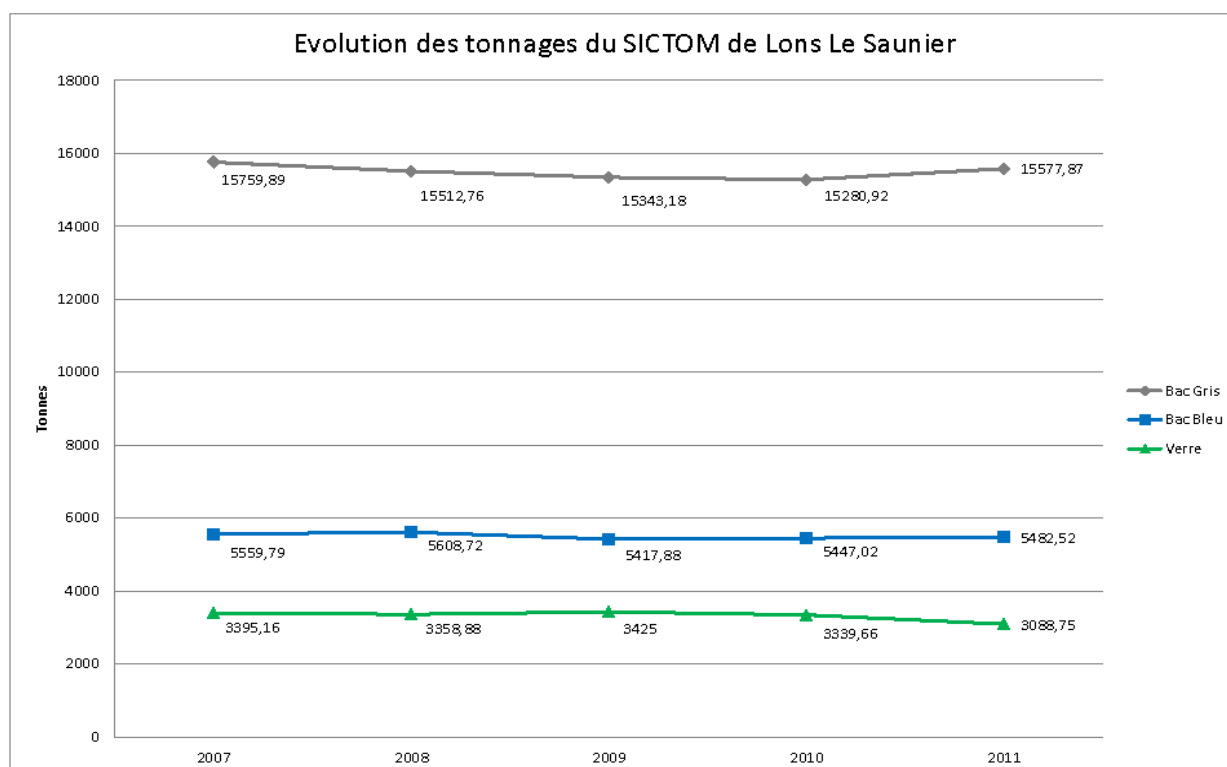


Le SICTOM de la Zone de Lons-le-Saunier a été créé sous sa forme actuelle le 5 juin 1982. Il se compose de 201 communes regroupant 77 806 habitants.

Il a pour compétence la collecte sélective des ordures ménagères et assimilées effectuée par le biais des bacs gris et des bacs bleus. En 2011, 5 482 tonnes de déchets recyclables et 15 577 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées par le SICTOM de la Zone de Lons-le-Saunier

Il assure également la gestion de 11 déchetteries : Chaumergy, Sellières, Domblans, Bletterans, Lons-le-Saunier, Messia, Orgelet, Beaufort, St Amour, Arinthod et St Julien et d'une ressourcerie.

A l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle, les déchets sont tout simplement jetés dans la rue et ramassés par des agents de la propreté équipés de charrues à bras, de pelles et de balais. En 1883, le Préfet Eugène POUBELLE rend obligatoire l'usage et le nettoyage des "boîtes à ordures". En 1949, apparaît le premier camion à double bouche hermétique. En 1980, de nombreuses villes dont celle de Lons-le-Saunier mettent en place la collecte des ordures ménagères par bacs 2 roues de 120 litres et 240 litres. Ce choix est dicté par la volonté de rendre les collectes hermétiques pour améliorer l'hygiène, la sécurité du personnel, la performance et la qualité de la prestation. Quelques années plus tard, le SICTOM intègre cette mouvance en s'équipant de ce type de benne et lève-conteneurs toujours en vigueur aujourd'hui, bien qu'ayant évolué au gré des progrès technologiques.



Pour contacter le SICTOM de la Zone de Lons-Le-Saunier :

**SICTOM de la zone de Lons-Le-Saunier**  
ZAC Les Toupes - 39570 Montmorot  
Tél. 03 84 86 16 16 - Fax : 03 84 24 17 90 - e-mail : [sictom39@wanadoo.fr](mailto:sictom39@wanadoo.fr).

# L'ASSAINISSEMENT A CHILLY-LE-VIGNOBLE.

## 1. GESTION DU SERVICE.

La commune de Chilly-le-Vignoble est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne (SIAAL). Ce syndicat regroupe 25 communes de l'agglomération en 2012.

Sur ces 25 communes, 22 disposent d'un assainissement collectif géré entièrement par le SIAAL : collecte, transport et traitement des effluents.



Le territoire concerné peut être divisé en 3 parties :

- Le système "Vallière", constitué d'un réseau de collecte desservant 8 communes riveraines de la Vallière, d'un collecteur longeant cette rivière et aboutissant à une station d'épuration unique de 44 000 EH située à MONTMOROT. Ce système comporte également un ouvrage remarquable de prétraitement des excédents de temps de pluie (décanteur lamellaire), capable de prétraiter jusqu'à 4 320 m<sup>3</sup>/h d'effluents avant rejet.
- Le système "Sorne", constitué d'un réseau de collecte desservant 9 communes riveraines de la Sorne, d'un collecteur de transport longeant cette rivière et aboutissant à une station d'épuration unique de 7 000 EH située à COURLAOUX.
- Des systèmes communaux indépendants pour 5 communes :
  - o L'ETOILE : réseau de collecte unitaire + lagune,
  - o LE PIN : réseau de collecte unitaire + lagune,
  - o PANNESSIERES : réseau de collecte mixte aboutissant à trois unités de traitement,
  - o CONDAMINE : réseau de collecte unitaire avec un dispositif de traitement d'épuration des eaux usées par filtres plantés de roseaux en fonctionnement depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2011,
  - o BRIOD : réseau de collecte mixte avec un dispositif de traitement des eaux usées de type filtre planté de roseaux couplé avec un lit bactérien. Cette station existe depuis 2007.

Le service est exploité en régie par le SIAAL.

## 2. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

La commune de Chilly-le-Vignoble est, en ce qui la concerne, rattachée au système « Sorne ».

Le système de collecte est mixte avec une très nette dominante à l'unitaire. Celui-ci s'articule actuellement sur environ 72 kms de réseau, principalement gravitaires comportant :

- 41 kms de réseaux unitaires dont 13 kms de collecteur de transport, longeant la SORNE,
- 29 kms de collecteurs séparatifs d'eaux usées,
- 35 déversoirs d'orages, divisés en 4 catégories,
- 6 postes de refoulement

Le réseau est relié à la station d'épuration de COURLAOUX et composé à 57 % de réseau unitaire.

Les communes raccordées sont toutes des communes rurales.

Aucune activité industrielle importante n'est raccordée au réseau. Il n'y a pas de conventions ni d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques.

La STEP de Courlaoux est une station à boues activées en aération prolongée, mise en service en 2010 et dotée d'une capacité nominale de 7 000 Equivalent Habitants.

Le fonctionnement de cette dernière est très satisfaisant, avec un niveau de performances également poussé qui a permis de réduire de manière très importante les pollutions rejetées à la Vallière par ce système.